



## Avenir de l'école préparatoire de théologie de Berne (EPT), décision

### Propositions:

1. **Le Synode approuve l'innovation de l'école préparatoire de théologie de Berne (EPT) pour l'été 2018.**
2. **Il décide de prolonger la période d'essai jusqu'en août 2018.**
3. **Il adopte une enveloppe financière de 350'000 francs par année pour l'EPT.**
4. **Il approuve la modification du règlement de l'EPT selon l'annexe.**
5. **Le Conseil synodal est chargé de soumettre un point décisionnel «Innovation de l'EPT» à l'approbation du Synode d'hiver 2016.**

### 1. Situation initiale

Le 25 mai 2011, le Synode d'été s'est prononcé sur l'avenir de l'EPT Berne (point 14). Il a habilité le Conseil synodal à transférer l'EPT à une école de maturité de la région bernoise sur la base d'une convention de prestations, la nouvelle formule ne devant toutefois pas générer de coûts supplémentaires au regard de la situation actuelle. Ces changements apportés à l'EPT étaient considérés comme une période d'essai, et le Conseil synodal a été chargé de soumettre au Synode d'hiver 2014 une proposition sur la poursuite de l'EPT. Le Synode a également approuvé les modifications du règlement de l'EPT rendues nécessaires par ce repositionnement de l'école préparatoire.

D'entente avec la commission d'examen de gestion, cet objet est donc à nouveau soumis au Synode. Ce dernier doit se prononcer sur le maintien ou la fermeture de l'EPT à la fin de la période d'essai en 2016. En cas de réponse positive, il doit en outre décider sous quelle forme l'école sera maintenue. La proposition du Conseil synodal est de maintenir l'EPT mais de la développer sous une forme mieux adaptée au paysage actuel de la formation.

La question de fond sur le maintien ou la fermeture de l'EPT était principalement justifiée par le recul du nombre d'élèves, qui a renchéri les coûts de la formation par personne. L'argument déterminant du Conseil synodal en faveur du maintien de l'EPT, auquel a adhéré une grande majorité du Synode, est la situation de la relève pastorale. Le facteur des

coûts n'a expressément joué aucun rôle, car il a toujours été clair que le rattachement à une autre institution ne permettrait de faire tout au plus que de petites économies.

Parmi les gymnases bernois, le Campus Muristalden Bern (CMB) est celui qui a montré le plus d'intérêt à une coopération avec l'EPT, et cela dès la phase d'appel de candidatures. Cet engagement et la bonne collaboration avec le secteur Théologie se sont maintenus jusqu'à ce jour. Les élèves se sentent bien à Muristalden, on le constate par exemple dans le fait que quatre élèves du cours actuel se sont inscrits à l'internat. En revanche, l'espoir que l'implantation de l'EPT dans un environnement scolaire moderne entraînerait une hausse sensible du nombre d'élèves ne s'est pas concrétisé. Malgré de gros efforts publicitaires, la grandeur des classes n'a pas notablement augmenté. Seuls trois élèves ont achevé le cours 2012-14, et sept suivent le cours actuel.

Un mot sur les chiffres et les coûts: pour pouvoir effectuer une évaluation réaliste des effectifs prévisibles, il convient de mettre en relation le nombre d'élèves de l'EPT avec celui des étudiants en théologie. A l'époque des grandes classes de l'EPT (années 1980), quelque 350 personnes étudiaient à la faculté de théologie, alors qu'elles ne sont plus qu'une petite centaine aujourd'hui. Le cours spécial de 1984-88 avait enregistré 106 inscriptions, contre une trentaine pour le cours intensifs de théologie ITHAKA qui débutera cet automne. Cela signifie que le contexte social pour le recrutement de la relève pastorale (et des professions ecclésiales en général) s'est fortement dégradé au cours des trente dernières années et que par conséquent aucune institution de formation ne doit s'attendre à enregistrer un grand nombre de participants. En même temps, l'investissement publicitaire qu'il faut fournir augmente, car il n'existe plus aujourd'hui de solution bon marché pour encourager la relève théologique.

## 2. Adaptation au paysage actuel de la formation: innovation de l'EPT

Avant de prendre une décision et comme il l'avait fait pour sa proposition de 2011, le Conseil synodal a cherché d'autres possibilités dans le paysage actuel de la formation. Il a confié cette tâche à la société Res Publica Consulting, le mandat a été exécuté par Robert Furrer, ancien secrétaire général de la direction de l'instruction publique du canton. Après avoir évalué une série d'options (bons de formation, passerelle), Rober Furrer est arrivé à la conclusion qu'il n'existait pas d'alternative bon marché à l'EPT. L'ouverture des études universitaires aux personnes de plus de trente ans sans maturité n'a non plus pas entraîné d'augmentation notable de nouveaux étudiant-e-s.

La stratégie proposée par Robert Furrer est une « innovation de l'EPT ». Contrairement au modèle actuel, celle-ci prévoit une solution nationale qui permettrait d'élargir la base de recrutement et de financement de l'EPT. Il serait également envisageable de développer l'EPT en un centre de compétence pour la préparation aux professions ecclésiastiques. Le CMB offre du reste déjà les bases d'un tel centre puisque l'école propose également une formation générale pour les catéchètes.

Le CMB a élaboré un modèle d'une EPT renouvelée qui intègre des aspects avancés par Robert Furrer. Les principaux éléments de la proposition sont les suivants:

- L'EPT réalise comme jusqu'ici une maturité spéciale menant à des études de théologie aux facultés de théologie de Berne et de Bâle. Du point de vue terminologique, le CMP propose toutefois de parler plutôt de «cours préparatoire».
- Le cours doit être adapté au paysage éducatif actuel, plus diversifié, en permettant une organisation individuelle, modulaire, avec un mélange de temps de présence, de groupes d'étude, d'apprentissage à distance et d'étude individuelle, et en offrant la possibilité d'exercer parallèlement une activité professionnelle.
- Le projet s'inspire d'un cours préparatoire aux études à la Haute école pédagogique de Berne déjà réalisé sous la responsabilité du CMB.
- Coût: par rapport au plafond de dépenses actuel de 400'000 francs, les coûts seraient réduits d'un tiers à environ **270'000 francs**.

Le Conseil synodal estime que le modèle « innovation » représente une solution tournée vers l'avenir pour l'EPT. Il pose toutefois deux conditions à son approbation:

- Le projet doit reposer sur une assise nationale.
- Cette assise élargie doit se traduire par une augmentation notable du nombre d'étudiants. Le Conseil part d'un objectif de 15 personnes.

La réalisation de la proposition du CMB ne pourrait se faire qu'au début de l'année scolaire 2018. Par conséquent, si cette variante était choisie, cela signifierait qu'un cours devrait encore être proposé sous la forme actuelle pour la période 2016-2018, en essayant d'exploiter au mieux les possibilités de réduire les dépenses. Selon les estimations du CMB, les économies potentielles seraient de l'ordre de 20'000 à 50'000 francs par an.

### **3. Options et arguments**

#### **3.1. Variante suppression**

La variante «suppression» se justifie si le rapport coût-utilité de l'EPT est évalué défavorablement et qu'on ne voit aucune marge de manœuvre financière pour ce genre de projet. Elle implique qu'on accepte de voir se tarir une source petite mais régulière de pasteurs hautement qualifiés. Cette variante, plus que les autres, nous mettrait dans l'obligation de donner des informations sur d'autres possibilités de promotion de la relève pour le ministère pastoral. Et nous signalerions au monde professionnel que l'Eglise, à la différence d'avant, n'accorde plus d'importance aux étudiants qui suivent cette filière.

#### **3.2. Variante optimisation**

Le modèle d'une EPT intégrée dans une école de degré secondaire supérieur a certes déjà été lancé avec le cours 2012-14, mais après le commencement du deuxième cours, son évaluation et son adaptation sont loin d'être achevées dans tous les détails. La variante «optimisation» permettrait d'analyser et d'exploiter les possibilités existantes sur le plan financier et qualitatif. Le modèle de base d'une filière de formation relativement imperméable et à plein temps serait conservé. L'Eglise continuerait d'offrir aux personnes ayant fait un apprentissage la possibilité de suivre des études de théologie. Les économies potentielles seraient de l'ordre de 50'000 francs par année.

#### **3.3. Variante innovation**

Cette variante signifierait une nette avancée par rapport au statu quo. L'élargissement au niveau suisse apporterait les améliorations financières les plus significatives. Cette solution entraînerait surtout une ouverture de cette formation qui, tout en restant ciblée sur la préparation à des études dans une faculté de théologie, permettrait de plus nombreuses formes de participation et correspondrait donc mieux à l'approche éducative moderne que le modèle actuel. Cette variante offre aussi les meilleures perspectives pour rendre l'EPT plus attrayante et augmenter ainsi le nombre d'étudiants.

### **4. La situation de la relève pastorale**

En 2011, la principale justification du maintien provisoire de l'EPT pour le Conseil synodal et le Synode était la situation précaire de la relève pastorale. Aujourd'hui, cette situation n'a pas changé. Au contraire, depuis la décision du Synode de 2011, elle s'est même aggravée. On dispose de données actualisées sur les départs à la retraite jusqu'en 2031 pour les Eglises nationales de Suisse alémanique. Ces statistiques montrent qu'entre 2014 et 2031, pas moins de deux tiers des ministres en fonction prendront leur retraite,

avec un pic à partir des années 2016 ! La raison est évidente : en 2031, les pasteur-e-s de la génération 1966 dite du « baby-boom » auront atteint l'âge de la retraite.

Comme le montre l'exemple de l'Eglise catholique-romaine, un manque de personnel est plus préjudiciable à une Eglise que l'effritement du nombre de membres et accélère notablement ce recul. Après avoir pris conscience de la situation, le Conseil synodal et le Synode ne sont pas restés inactifs mais ont, au contraire, adopté une série de mesures. Ainsi, le Conseil synodal a consacré un objectif partiel de sa législature à la promotion de la relève ("4.E. Une stratégie sur la façon de garantir à long terme un effectif suffisant au sein du corps pastoral est définie."), et approuvé une restructuration du "concept promotionnel Etudes de théologie (WEKOT)" ; le Synode a accordé les ressources financières requises pour le WEKOT. Enfin, le Synode a adopté une motion sur la création d'un cours intensif pour un Master of Theology que le Conseil est en train de concrétiser sous le titre de "ITHAKA ministère pastoral." Cependant, toutes ces mesures ne suffiront pas à générer la relève nécessaire pour combler le manque de pasteur-e-s.

La situation pourrait être résumée ainsi: aujourd'hui, les Eglises n'ont plus vraiment le choix entre différentes solutions et doivent mettre en œuvre toutes les mesures pertinentes susceptibles de contribuer à résoudre les problèmes de la relève. Faute de quoi, il arrivera un moment où elles se verront contraintes de prendre des mesures urgentes qui se révéleront forcément plus préjudiciables. Il faut notamment s'attendre à ce que l'exigence d'une formation universitaire, que nous considérons toujours comme non négociable pour une Eglise multitudiniste, soit de plus en plus remise en question. De ce point de vue, investir dans la promotion de la relève universitaire, c'est aussi investir dans l'Eglise multitudiniste.

Le Conseil synodal

Annexe:

Règlement de l'école préparatoire de théologie de Berne (EPT) (Règlement EPT ; RLE 34.620) du 13 juin 1995; adaptation des articles 1a et 1b